



18.9.2018

COMPTE RENDU DE MISSION

faisant suite à la visite au Sahara occidental du 2 et 3 septembre 2018

Commission du commerce international

Membres de la mission:

Patricia Lalonde

(ALDE) (chef de la mission)

Heidi Hautala

(Verts/ALE)

Tiziana Beghin

(EFDD)

1.

Introduction

Une délégation composée de trois députés de la commission INTA a visité le territoire du Sahara occidental du 3 au 4 Septembre 2018. Cette mission, autorisée par la Conférence des Présidents du Parlement européen le 5 juillet, a été organisée dans le contexte des préparations de la recommandation d'approbation du Parlement concernant la proposition d'accord visant à étendre les préférences commerciales EU-Maroc aux produits venant du territoire du Sahara occidental, principalement des produits agricoles (tomates et melons) et de la pêche.

Le programme de la mission s'est articulé autour de six rencontres avec des associations représentatives de la société civile sahraouie, deux rencontres avec les autorités officielles, une réunion avec une association protectrice des droits de l'homme, une réunion avec la Chambre de commerce française, et six visites de terrain.

2. Compte rendu succinct des réunions

Rencontre avec les autorités officielles

La réunion avec le **Président de la région de Dakhla-Oued ed Dahab, Mr Yanja El Khattat**, s'est déroulée avec la participation des élus des collectivités locales et provinciales, des membres du conseil régional, ainsi que des représentants des chambres professionnelles. L'ensemble des élus de la région seraient « sahraouis de père en fils », d'après ce qui a été dit à la délégation. Le Président El Khattat insiste sur le développement récent de la région, notamment en termes d'école et de centres hospitaliers, et insiste sur l'importance des liens économiques de la région avec l'Union européenne, en précisant que si l'accord dit « agricole » et l'accord pêche n'étaient pas adoptés, cela serait une catastrophe pour la région.

Le directeur régional du Ministère marocain de l'agriculture, Mr Hassane Agdim, détaille les éléments du développement agricole de la région, affirmant qu'il n'y a presque jamais eu d'activité agricole, au moins au niveau commercial, dans la région avant les années 1980. D'autres intervenants ont, par la suite, souligné la même chose. Au travers de « projets » financés par la région de Dakhla, les filières d'élevage et de primeurs se sont développées de manière importante, en particulier la culture des tomates et melons et l'élevage de chameau pour la consommation de viande et de lait, ce qui n'existait pas auparavant et qui permettrait à la région d'être autosuffisante en viande. Selon Mr Agdim, ces projets ciblent en priorité les femmes et les jeunes de la région grâce à des centres de formation pour les métiers de l'agriculture. Concernant la question de l'eau, Mr Agdim affirme que l'utilisation de la nappe phréatique serait rationalisée grâce à la généralisation des systèmes de goutte à goutte pour les cultures. Enfin, il détaille les éléments du projet de construction de l'usine de dessalement d'eau de mer de Dakhla, prévue pour 2020, d'une capacité de désalinisation de 87.000 m³/jour, alimentée en énergie éolienne par un parc d'une capacité de 26 MW. Cette usine permettra l'irrigation de 5.000 hectares et créera 10.000 emplois permanents, selon ce qui est dit à la délégation.

Le représentant du Ministère marocain de la pêche indique que 1,1 million de tonne de ressources halieutiques a été pêché l'année dernière et que plus de 90 % va à l'exportation, ce qui aurait généré 9 milliards de dirham (soit 800 millions d'euros) de bénéfice. 52.000 emplois locaux dépendraient de cette activité. Il affirme que les normes environnementales internationales et européennes sont respectées et que la moitié des pêcheurs qui bénéficient des autorisations de pêche sont des autochtones.

Le Président de la région de Laâyoune-Sakia, Mr Hamdi Ould Rachid, ainsi que la Vice-Présidente de la région Mme Alia Hammani et de la Présidente de la Commission en charge de l'Aménagement du territoire, Mme Oum El Fadel Daoud, tous trois Sahraouis, ont énuméré un nombre significatif de « contrat-projets » financés dans le cadre d'un programme intégré de développement des « provinces du Sud » annoncé par le Roi du Maroc en novembre 2015 pour la période 2016-2021 et d'une valeur totale de 77 milliards de dirham (7 milliards d'euros). Les projets de la région de Laâyoune, d'une valeur de 25 milliards de dirham (soit 2,3 milliards d'euros) sont présentés avec leur état d'avancement : ils concernent l'aménagement urbain, la construction d'une voie express Agadir-Laâyoune-Dakhla, le développement de coopératives agricoles, les services médicaux d'urgence avec l'acquisition d'un hélicoptère, la construction d'un centre universitaire hospitalier, trois centres de santé et d'un laboratoire, la construction d'une université, la construction de villages de pêcheurs équipés de panneaux solaires, l'acquisition de matériel pour l'artisanat (cuir, bois, ferronnerie). Il s'agit aussi de projets environnementaux: construction d'un barrage contre les inondations et la gestion de la nappe à Smara, installation d'un parc éolien d'une capacité de production de 80 MW, construction d'unités de dessalement. La lutte contre la désertification est aussi mise en avant, grâce aux projets agricoles et aux parcours de pâturage pour l'élevage avec la construction d'un point d'eau tous les 5 kms équipé d'énergie solaire. Laâyoune a gagné le Prix de la ville verte délivré par l'association des villes arabes en 2017 au Qatar. Sur l'ensemble de ces projets, la priorité serait donnée à l'embauche locale et cette condition concernerait aussi les entreprises privées, selon Mr Rachid, qui affirme aussi que 85% de l'administration de Laâyoune est autochtone sahraouie. En conclusion, le Président affirme que toutes ces actions visent aussi à changer les mentalités : aller des coutumes tribales vers les pratiques coopératives.

Rencontre avec la Chambre de commerce française au Maroc

Le Président de la Chambre française de Commerce au Maroc, Mr Philippe-Edern Klein, qui a ouvert une délégation à Laâyoune en 2017 et organise un forum sur l'investissement à Laâyoune les 3 et 4 novembre 2018, détaille la perspective des investisseurs français et européens dans la région. Il indique notamment que la région doit être vue comme un hub d'entrée dans le marché africain. La Chambre de commerce, qui ne bénéficie d'aucune subvention, aide à la création d'une école française des affaires qui sera implantée à Laâyoune et visera les formations niveau « licences professionnelles » afin de développer une main d'œuvre qualifiée pour relayer les investissements européens dans la région. L'objectif est aussi que les jeunes restent dans la région et ne cherchent pas à émigrer. Il est mentionné que la chambre travaille actuellement avec 45 projets français et européens dans la région, qui concernent par exemple des unités de productions automobile et aéronautique, qui ont tous une vision africaine. Mr Klein insiste aussi sur le gros besoin de main d'œuvre et de formation qualifiée qu'engendre le développement rapide de la région. Concernant la question des travailleurs saisonniers, il est assuré à la délégation que les saisonniers sont principalement des autochtones sahraouis. Sur la question politique de la souveraineté du territoire, Mr Klein indique que, selon lui, la solution passe d'abord par le développement économique du territoire qui permettra ensuite de trouver une réponse politique.

Rencontre avec des organisations représentatives de la société civile sahraouie

Dans le programme de la délégation, il avait été prévu de rencontrer des organisations de la société civile sahraouie sur les thèmes directement liés à l'accord commercial proposé, c'est-à-dire les questions économiques, sociales et environnementales. Cependant, ces rencontres ont souvent dépassé ces questions et traité aussi de questions politiques relatives à la souveraineté du territoire

du Sahara occidental.

Les organisations rencontrées ont été de trois types : des organisations critiques à l'égard de l'administration marocaine, des organisations en faveur de l'accord proposé, et une organisation centrée sur l'inclusion plus participative dans l'économie locale. L'ensemble de ces organisations ont été rencontrées dans les hôtels dans lesquels séjournait la délégation, à la suite de discussions avec leurs représentants.

Une organisation se déclarant neutre a reconnu que le Maroc aurait fait de grands efforts pour le développement de la région, mais que ces mesures ne sont pas spécifiquement ciblées sur les Sahraouis. Une autre association a dénoncé la surexploitation de la pêche, notamment à travers l'activité des chalutiers russes, et il est affirmé que seulement 5% des agréments de pêche seraient accordés à la population locale. Des intervenants ont aussi dénoncé le rejet des déchets en mer et la construction d'un port dans une zone RAMSAR.

Des organisations, favorables au Front Polisario, ont indiqué que la population autochtone ne représenterait que 10% de la population locale, et qu'elle aurait du mal à exprimer ses opinions du fait, de la répression marocaine. Ils affirment que le Maroc ne respecte pas les droits de l'homme dans la région et se revendiquent comme favorables à l'indépendance du territoire.

D'autres associations, aussi favorables au Front Polisario, ont dénoncé le pillage, selon elles, des ressources naturelles. Des intervenants ont affirmé que les Sahraouis ne trouvent pas de travail dans la région et que les autorités locales auraient détruit une partie du patrimoine régional. Ils ont fait référence à des militants de leurs associations toujours en prison, et à d'autres libérés depuis. Certains intervenants ont aussi indiqué que si l'accord passait au Parlement, le Front Polisario serait dans son droit de reprendre les armes.

La délégation a aussi rencontré des associations qui ont insisté sur le développement du territoire du Sahara occidental depuis la « récupération » par le Maroc en soulignant l'appui aux coopératives, la mise à niveau sanitaire des villages de pêcheurs, la participation des femmes dans la vie publique et la sécurité contre les menaces de groupes terroristes, selon ces associations. Une association aidant les migrants du Sud-Sahel qui traversent le territoire en direction des îles Canaries, a présenté ses activités qui visent à intégrer les populations migrantes dans la société locale (en devenant par exemple bergers au service des propriétaires autochtones). Un homme se présentant comme ayant vécu des décennies au camp de Tindouf en Algérie (administré par le Front Polisario), comme enfant et comme adolescent, a dénoncé le manque de représentativité du Front Polisario, et appelé l'UE à ne plus financer ce camp.

Réunion avec le Président du CNDH et le président du comité régional du CNDH

La rencontre avec Mr Driss El Yazami, Président du Conseil national des droits de l'homme du Maroc (CNDH), et ancien secrétaire général de la FIDH (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme), accompagné de Mr Mohamed Elamine Semlali, Directeur de la Commission régionale de la région de Dakhla, a permis d'aborder l'état général de la situation des droits de l'homme au Maroc et au Sahara occidental, dont les problèmes ne sont pas spécifiques aux régions de Dakhla et de Laâyoune, mais existent de manière horizontale. Mr El Yazami a expliqué comment son organisation travaille pour résoudre le maximum de problèmes existants et a offert sa disponibilité pour défendre des cas spécifiques dont la délégation aurait connaissance pendant sa mission sur le territoire du Sahara occidental.

Visites de terrain

Trois visites ont eu lieu dans la région de Dakhla :

Fondée en 2000 et spécialisée dans le traitement, la congélation, le stockage et la commercialisation des produits de mer, l'unité de conserve de poisson "**Artere Congel**" a une capacité de stockage de 1.500 tonnes, et une activité de congélation quotidienne de 120 tonnes. Elle emploie entre 150 et 300 employés en fonction de son activité. Ses produits congelés, emballés sur place, sont exportés pour une grande part vers l'Union européenne. D'après son Directeur, Mr Mouktar Joumani, d'origine sahraouie, l'unité intègre les produits issus de la pêche artisanale, notamment céphalopode (poulpes), sardines, maquereaux, piragis, et respecte la rationalisation de la pêche, c'est-à-dire le respect des quotas (pas de pêche lorsque les capacités de renouvellement sont épuisées).

Les activités des coopératives de femmes «**Ajban Dakhla**» et «**Tawarta Dakhla**», composées de villageoises sahraouies, se concentrent autour de la production de fromage frais de lait de chamelle et la production de couscous. Le processus de fabrication du fromage frais de lait de chamelle a été expliqué à la délégation et il a été précisé que le produit a été présenté dans différents salons internationaux. Le produit est labélisé IGP, et les personnes rencontrées se sont plaintes du fait qu'il ne bénéficie pas de l'accès au marché européen car le lait n'est pas stérilisé. Tout comme l'atelier de production de couscous, l'atelier de production de fromage fonctionne à l'énergie solaire et sa construction a été financée par le Ministère de l'Agriculture marocain.

Fondé par quinze ingénieurs agronomes sahraouis, dont sept femmes, le site de production primeur «**Ajida**» est composé d'immenses serres dans lesquelles est alignée une infinité de plantations verticales de tomates-cerises. Des melons sont aussi cultivés. Les producteurs expliquent à la délégation comment fonctionne le système d'arrosage au sol, par goutte à goutte, grâce à une utilisation raisonnée de la nappe phréatique. Les produits sont essentiellement destinés au marché européen, et une partie semble transiter par Agadir (situé à 1.200 kms de Dakhla), ce qui augmente les coûts de production et rend les produits moins compétitifs par rapport à ceux produits dans la région d'Agadir. L'accord proposé permettrait donc à cette coopérative d'emballer ses produits sur place et de les exporter depuis la région de Dakhla, ce qui créerait des emplois supplémentaires, notamment des emplois qualifiés, d'après ce qui a été dit à la délégation.

Trois visites ont eu lieu dans la région de Laâyoune:

L'usine de production de phosphate «**Phosboucraa**», située à côté de Laâyoune, a été fondée en 1962 par l'entreprise espagnole «**Instituto Nacional de Industrial**» (INI), qui a détenu 35% de son capital jusqu'en 2002, date à laquelle l'entreprise nationale marocaine «**Office Chérifien des Phosphates**» (OCP) a racheté 100% des parts. L'entreprise a longtemps été déficitaire mais est aujourd'hui excédentaire et reverse l'intégralité de ses profits à ses activités locales, d'après les informations données à la délégation. Les conditions d'extraction du phosphate dans la région du Sahara occidental sont difficiles, du fait de particularités géologiques et nécessitent des technologies modernes (deux fois et demi plus chères qu'au Maroc). Le site couvre une large superficie, incluant un «**wharf**» (jetée) et une installation de dessalement d'eau de mer. D'après les chiffres présentés, et apparemment certifiés par l'agence KPMG, 75% des 2.200 employés actuels, sont d'origine locale. L'usine est le premier employeur privé de la région de Laâyoune. Un programme de développement 2014-2022 d'une valeur de 20,2 milliards de dirham, soit 1,85 milliards d'euros, est présenté, qui vise notamment à l'augmentation des capacités de production, de stockage, de traitement du phosphate et la construction d'une nouvelle plateforme de production de fertilisants. Ce programme, qui doit créer 5.000 nouveaux emplois, prévoit aussi la construction d'une cité

minière moderne pour accueillir les nouveaux employés, avec crèches et piscine, et d'un pôle de recherche pouvant accueillir 40.000 étudiants et chercheurs à l'horizon 2022. Même si le phosphate brut n'est pas assujéti à des droits de douanes vers l'UE et donc pas concerné par l'accord en considération, les engrais minéraux phosphatés (du type fertilisant) sont, eux, soumis aux droits de douane, et bénéficieraient donc des tarifs préférentiels. Enfin, les activités de la Fondation Phosboucraa à destination de la population locale, sont présentées. Elles comprennent des centres éducatifs, l'accès aux soins, des hôpitaux mobiles, un traitement animal, la préservation du patrimoine sahraoui, le développement urbain et le droit des femmes.

L'unité de transformation et conservation de poisson «**Nagjir Group**» est spécialisée dans la conservation de poissons types sardines et maquereaux. De nombreuses boîtes de conserve des marques les plus courantes vendues en Europe sont exposées à l'entrée de l'unité. Les employés sont tous des locaux, d'après le Directeur Mr Sis Badr El Moussaoui.

Située au milieu du désert, la coopérative bovine «**Halib Sakia El Hamra**» a été fondée il y a quelques années par cinquante-deux éleveurs, tous d'origine sahraouie, afin de fournir aux membres de la coopérative les moyens de leurs activités et de leur éviter de devoir aller jusqu'à Agadir: conservation, stérilisation UHT et commercialisation du lait de vache, fourniture de fourrage, utilisation de tracteurs, inspection de la qualité, système d'insémination artificielle. La production totale de lait de la coopérative a été de 8 millions de litres de lait en 2017 et celle-ci compte deux mille vaches réparties sur les terres de chacun des membres. La coopérative a aussi mis en place une école primaire et fournit le matériel scolaire et le transport pour les enfants des membres de la coopérative. Il s'agit de la deuxième coopérative bovine du Sahara occidental, la première fut fondée il y a une vingtaine d'années.

3. Conclusions et suivi

-Les informations obtenues lors de cette mission reflètent les opinions des intervenants rencontrés, et ne peuvent constituer des vérités intangibles ; cependant, elles permettent de mesurer l'existence de différentes opinions concernant l'opportunité d'un accord commercial concernant les produits du Sahara occidental : l'une considérant que la solution politique doit être une précondition aux mesures économiques, l'autre que le soutien économique doit continuer à être mis en œuvre de manière parallèle au processus politique;

- Les informations de ce rapport peuvent compléter les conclusions présentées par la Commission et le Service Européen d'Action Extérieure dans leur rapport conjoint du 11 juin 2018 ;

- Les données de ce rapport pourront être prises en compte lors de la rédaction des projets de recommandation d'approbation et de la résolution accompagnant la recommandation, par la commission INTA, ainsi que par les commissions saisies pour avis (AFET, AGRI et PECH) ;

- Ce rapport pourra aussi alimenter la réflexion des députés de la Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb.

**COMMISSION DU COMMERCE INTERNATIONAL (INTA):
MISSION AU SAHARA OCCIDENTAL
2 - 5 Septembre 2018**

Programme final

Dimanche, 2 Septembre 2018: Arrivées individuelles à Dakhla

- 23.45 **Atterrissage du vol en provenance de Casablanca à l'aéroport de Dakhla**

Transfert: Hôtel Buena Vista, Boulevard Mohammed V, Dakhla 73000

Lundi, 3 Septembre 2018: Dakhla

Hôtel Buena Vista :

- 8.00-8.15 **Réunion préparatoire de la délégation**

- 8.15-8.45 **Réunion avec des associations représentatives de la société civile Sahraouie : « Association SALAM pour la Protection de l'Environnement et le Développement durable » (Mr Ahmed Bazaid Cheick El Mami) et « Sahrawi Committee » (Mr Cherif Mohamed)**

- 8.45-9.15 **Réunion avec une association représentative de la société civile Sahraouie : « Organisation Saharouie contre la torture de Dakhla » (Mr El Mami Amar Salem et quatre autre représentants)**

Transfert 15 mns

- 9.30-10.30 **Visite d'une unité de conserve de poisson : « Artere Congel » (Directeur Sahraoui : Mr Mouktar Joumani)**

Transfert 15 mns

- 11.00-13.00 **Réunion avec le Président de la région Dakhla-Oued ed Dahab, Mr Yanja El Khattat, les membres du Conseil régional et les Présidents des collectivités locales**

- 13.30-15.00 **Déjeuner avec le Wali (Gouverneur) de la Région, Mr Lamine Benomar**

Transfert 15 mns

- 15.30-16.15 **Visite de deux coopératives féminines Sahraouies spécialisées dans la fabrication de fromage à base de lait de chamelle: « Ajban Dakhla » et de**

semoule de couscous : « Tawarta Dakhla »

Transfert 40 mns

- 17.00-18.00 **Visite d'une ferme de primeurs Sahraouie spécialisée dans la production de tomates et de melons : « AJIDA »**

Transfert 40 mns vers l'hôtel Buena Vista :

- 19.00-19.30 **Réunion avec le Président du Conseil National des Droits de l'Homme au Maroc (CNDH), Mr Driss El Yazami, et le Président de la Commission Régionale des Droits de l'Homme de la région de Dakhla, Mr Mohamed Elamine Semlali**

Transfert 5 mns vers l'aéroport de Dakhla

- 20.30-21.30 **Vol Dakhla - Laayoune**

Transfert: Hôtel Parador, Rue Okba Ibn Nafih, Laayoune 70000

Mardi 4 Septembre 2018: Laâyoune

Transfert 15 mns

- 9.00-10.30 **Réunion avec le Président de la région Laâyoune-Sakia el Hamra, Mr Hamdi Ould Rachid, la Vice-Présidente de la région, Mme Alia Hammani, et la Présidente de la Commission de l'Aménagement du Territoire du Conseil régional, Mme Oum El Fadel Daoud**

Transfert 15 mns

Hôtel Parador

- 11.00-13.00 **Réunion avec le Président de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc, Mr Philippe-Edern Klein, le Directeur à l'Appui aux Investisseurs et à la Création d'Entreprises, Mr Khalid Idrissi Kaitouni, et la Chargée d'Affaires de la Délégation de la Chambre à Laâyoune, Mme Mimouna Tolba, suivie d'un déjeuner de travail**
- 13.00-13.45 **Rencontre avec une association représentative de la société civile Sahraouie :
Committee for the Support of the Peace Plan and the Protection of Natural Resources in Western Sahara - CISPRON (Mr Ali Salem Babait) et deux autres représentants**
- 13.45-15.10 **Rencontre avec une association représentative de la société civile Sahraouie :**

Saharawi Association for the Control over Natural Resources and Environmental Protection - AMRPENWS (Mr Lahcen Dalil) et huit autre représentants

- 15.10-16.00 **Rencontre avec des associations représentatives de la société civile Sahraouie :**
Local Coordination of the Unemployed Saharawi Graduates (Mr Brahim Bouchalga), Objective Group for the Saharawi Jobless Cadres (Mr Hasan Abba) and League of Defenders of Sahawari Political Prisoners (Mr Adderahman Zayou) et quatorze autre représentants

Transfert 30 mns

- 16.30-17.45 **Visite des installations industrielles de l'usine de production de phosphate « Phosboucraa » (Directeur de l'usine : Mr Mohamed Chehtane)**

Transfert 15 mns

- 18.00-18.45 **Visite d'une unité de transformation et congélation du poisson « Nagjir Group » (Directeur Sahraoui : Mr Sidi Badr El Moussaoui)**

Transfert 15 mns

- 19.00-20.00 **Visite d'une coopérative Sahraouie de valorisation de lait de vache « Halib Sakia El Hamra » (Président : Mr Soubai Dahane)**

Transfert 1 heure 30 mns

- 21.30-23.30 **Rencontre et dîner avec huit associations représentatives de la société civile Sarhaouie : Association « Les amis de Tarfaya » (Mr Mrabih Rabou Shaibata), Association Sahraouie pour le Developpement durable (Mr Sidi Ahmed Hormatalah), Association des Handicapés de Laâyoune (Mr Mahjoub Doua), Association « Saki El Hamra » de soutien aux Migrants (Mr Abdelkabir Taghia), Ligue du Sahara pour la démocratie et les Droits de l'Homme (Mr Hammada El Beihi), Observatoire du Sahara pour la Paix et la Démocratie (Mme Aicha Douihi), Institut du Sud pour les Etudes et Recherches Stratégiques (Mme Mina Leghzal) et Comité indépendant des Droits de l'Homme (Mme Filali Hammadi)**

Transfert 1 heure vers l'hôtel

Mercredi 5 Septembre 2018: Retour à Bruxelles

- 9.00 Point de rencontre dans le lobby de l'hôtel et départ collectif

Transfert pour l'aéroport de Laâyoune

- 10.35 **Décolage du vol vers Casablanca**